

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 08 DÉCEMBRE 2022**

N° 2022-CM08DEC-10

**FINANCES : Tarifs municipaux 2023 - salles communales**

**Rapporteur : M. Vincent COQUET**

L'an deux mil vingt-deux, le huit décembre, le Conseil Municipal de la Commune de GRAND-CHAMP, dûment convoqué par courrier adressé par email en date du 1<sup>er</sup> décembre 2022, s'est réuni en session ordinaire à la Salle Polyvalente de la Maison des Solidarités, 12 rue des Hortensias, à GRAND-CHAMP (56390), sous la présidence de M. Yves BLEUNVEN, Maire.

**Pour la présente délibération :**

**Étaient présents :**

M. Yves BLEUNVEN, Maire ; Mme Dominique LE MEUR, M. André ROSNARHO-LE NORCY, Mme Anne-Laure PRONO, M. Vincent COQUET, M. Patrick CAINJO, Mme Sophie BEGOT, M. Julian EVENO, Adjoint ; M. Lionel FROMAGE, Mme Armelle LE PRÉVOST, Mme Michelle LE PETIT, Mme Maryse CADORET, Mme Christine VISSET, Mme Marie-Annick LE FALHER, Mme Héléna VANAERT, M. David GEFFROY, M. Olivier SUFFICE, M. Frédéric ANDRÉ, Mme Fanny LEVEILLÉ-CALVEZ, M. Moran GUILLERMIC, Mme Marina LE CALLONNEC, M. Pierre LE PALUD, Mme Nicole ROUVET, M. Éric CORFMAT, Conseillers Municipaux.

**Absents excusés :** Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON, Mme Sylvie LE CHEVILLER, M. Romuald GALERME, M. Mickaël LE BELLEGO, M. Germain EVO

**Pouvoir remis :** Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON à Mme Anne-Laure PRONO, Mme Sylvie LE CHEVILLER à Mme Maryse CADORET, M. Romuald GALERME à M. David GEFFROY, M. Mickaël LE BELLEGO à M. Moran GUILLERMIC, M. Germain EVO à M. Patrick CAINJO

**Nombre de Conseillers en exercice : 29 – Présents : 24 – Pouvoirs : 5 – Votants : 29**

**Secrétaire de séance :** M. Éric CORFMAT

M. Vincent COQUET, Adjoint aux Finances, rappelle que les tarifs municipaux sont validés chaque année par le Conseil Municipal. À cet effet, il rapporte que la commission « Finances – Prospectives », qui s'est réunie le 29 novembre 2022, propose d'appliquer une hausse moyenne de 5 % sur les tarifs de location des salles communales, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal d'appliquer les tarifs tels que ci-dessous :

Salle Multifonctionnelle et Salle Joseph Le Cheviller	2023
<b>Associations de Grand-Champ : locations en semaine, hors week-end et jours fériés</b>	
Manifestations <b>non payantes</b> (réunions, vins d'honneur, assemblées générales)	<b>Gratuit</b>
Manifestations <b>payantes à but lucratif</b> (en cas de location en semaine sur plusieurs jours, gratuité sur le premier jour) <b>Gratuité une fois par an</b>	<b>Voir tarifs ci-dessous</b>
<b>Associations de Grand-Champ : samedi – dimanche</b>	
Manifestation en demi-journée	<b>46,00 €</b>
Manifestation en journée (jusqu'à 18 heures)	<b>82,00 €</b>
Manifestation en soirée (de 18h00 à 2h00 maxi)	<b>96,00 €</b>
Manifestation journée entière (jusqu'à 2h00 maxi)	<b>135,00 €</b>
<b>Particuliers et Entreprises de Grand-Champ et agents communaux : du lundi au dimanche inclus</b>	
Manifestation en demi-journée	<b>46,00 €</b>
Manifestation en journée (jusqu'à 18 heures)	<b>82,00 €</b>
Manifestation en soirée (de 18h00 à 2h00 maxi)	<b>96,00 €</b>
Manifestation journée entière (jusqu'à 2h00 maxi)	<b>135,00 €</b>

Salle Multifonctionnelle et Salle Joseph Le Cheviller		2023
<b>Associations, Particuliers et Entreprises <u>EXTÉRIEURS</u> à Grand-Champ : du lundi au dimanche inclus</b>		
Manifestation en demi-journée		92,00 €
Manifestation en journée (jusqu'à 18 heures)		164,00 €
Manifestation en soirée (de 18h00 à 2h00 maxi)		192,00 €
Manifestation journée entière (jusqu'à 2h00 maxi)		271,00 €
<b>Autres salles communales</b>		<b>2023</b>
<b><i>D'autres salles communales (maison des associations, ...) peuvent être mises à disposition, sur demande, à des entreprises pour des formations - Location en semaine uniquement</i></b>		
Location à la journée		93,00 €
Location à la demi-journée		58,00 €
Location à l'heure (minimum deux heures)		11,50 €
<i>Une caution de 150 € sera demandée quel que soit l'occupant, y compris pour les locations gratuites, et restituée après état des lieux, effectué par les services municipaux,</i>		
<i>Ces tarifs ne concernent pas les associations dont ces salles sont les locaux dédiés <b>sauf en cas de manifestation avec entrée payante où le tarif ci-dessus s'applique.</b></i>		
<b>Ti Kreiz Ker (salle d'expositions)</b>		
Associations locales à but non lucratif et établissements publics et assimilés		Gratuit
Association reconnue d'utilité publique		Gratuit
Toute exposition organisée par une personne de la commune et ne donnant pas lieu sur place à la prise de commandes ou à la vente de produits ou d'objets		Gratuit
Autres : particulier ou association extérieure, forfait/semaine		71,00 €
<b>Prestation sur l'ensemble des salles</b>		<b>2023</b>
Ménage - Coût horaire		50,00 €

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis FAVORABLE de la Commission « Finances & Prospectives », réunie le 29 novembre 2022,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

**Article 1 :** DÉCIDE d'appliquer les tarifs, pour les salles communales, au 1<sup>er</sup> janvier 2023, tels que présentés ci-dessus ;

**Article 2 :** DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire, Yves BLEUNVEN

Le Secrétaire de séance, Éric CORFMAT

